

Information

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **105 (1960)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*Information.***Don National Suisse pour nos soldats et leurs familles**

La longue épreuve de la première guerre mondiale, qui a retenu les soldats suisses pendant des mois et des années au service du pays, a imposé à eux et à leurs familles des charges augmentant chaque jour. Cette situation a provoqué des actes de dévouement de la part de nombreux amis du soldat et de personnes généreuses ; elles se sont donné pour tâche de faciliter aux troupes leur service à la frontière, de préserver leurs familles du besoin et de venir en aide au soldat après son licenciement pour toutes les difficultés causées par l'accomplissement de son devoir. La création de la Commission militaire des Unions chrétiennes de jeunes gens fut suivie d'une série d'institutions dont bon nombre furent organisées par des Suissesses dévouées. La guerre se prolongeant, les besoins augmentaient et les appels à l'aide se multipliaient. Au début de 1918, des citoyens dévoués de toute la Suisse s'entendirent avec la direction de l'armée en vue d'obtenir le concours de la population tout entière afin de réunir les fonds indispensables pour poursuivre l'œuvre commencée. C'est ainsi qu'avec une ardeur sans pareille le peuple suisse, vigoureusement secondé par nos Confédérés à l'étranger, recueillit nombre de millions, si bien qu'en date du 30 janvier 1919, le chef de l'état-major général de l'armée commandant de corps Sprecher von Bernegg, en exécution d'un arrêté du Conseil fédéral sur la création du « Don national suisse pour nos soldats et leurs familles » fit la déclaration suivante :

« Que le Don national suisse complète les institutions d'utilité publique et les secours de l'Etat, là où ils ne suffisent pas pour satisfaire aux besoins de l'existence et ne répondent pas aux exigences du temps ; qu'il vienne en aide aux fils de la patrie et à leurs familles, dans la mesure où celles-ci ne peuvent, par leurs propres moyens, vaincre les difficultés de l'heure ; qu'il s'efforce, avec l'aide de Dieu, de combler les lacunes que ne peuvent faire disparaître ni une loi écrite, ni un ordre dicté, mais seul l'amour du prochain, jaillissant et agissant en pleine liberté du fond du cœur. »

Durant les quarante années qui se sont écoulées, le Don national suisse s'est fidèlement tenu à ces principes de la fondation qui ont

conservé leur pleine valeur ; il y a consacré quelque cinquante millions. Aujourd'hui encore, le Don national poursuit sa tâche qu'il remplit avec cœur et largesse. Le Don national suisse ne refuse son aide, ses conseils, son intervention ou la protection juridique à aucun soldat ou à ses survivants lorsqu'il est tombé dans le besoin par suite du service militaire qu'il a accompli.

Bt.

Bibliographie

Les livres

Taschenbuch für Truppentechnik und Instandsetzungswesen 1960, par le Colonel E. Matt. Volume relié en simili souple, format de poche. Éditions : Wehr und Wissen Verlagsgesellschaft MHB Darmstadt.

Cet ouvrage au format de poche n'est pas un règlement, mais sa lecture aura beaucoup de peine à passionner un néophyte. Il s'adresse avant tout au personnel de l'intendance pris dans son sens le plus large et veut toucher tous ceux qui de près ou de loin sont en contact avec le matériel de guerre dans son long cheminement de l'arsenal à la troupe. L'auteur veut éviter que la méconnaissance du matériel, des armes, des munitions ou même de l'organisation des services de l'arrière, ne soit cause d'erreurs dans l'entretien ou dans l'acheminement qui se soldent toujours par des pertes matérielles, souvent aussi par des pertes de vies humaines.

C'est pourquoi il nous explique d'abord toute l'organisation et la mission des troupes techniques dans la Bundeswehr. Il nous parle ensuite du matériel de l'armée, de sa classification, de l'équipement de la troupe, des ravitaillements et des évacuations ; puis de l'entretien de ce matériel. Description et classification des munitions, emballages, entretien, transport etc. On trouvera aussi des prescriptions concernant les places de tir. Tout un chapitre est consacré aux engins blindés, avec leurs caractéristiques d'entretien ; il en va de même pour les armes. Un dernier chapitre est consacré au problème de l'instruction des chauffeurs et à leur recrutement. Un lexique permet de retrouver d'une manière très simple les prescriptions, lois et règlements en vigueur.

Le texte se termine par une partie traitant des connaissances militaires générales.

Les spécialistes de ces questions liront cet ouvrage avec intérêt ; ceux qui ne sont pas encore convaincus de la complexité des problèmes de l'intendance trouveront matière à réflexion et les curieux qui veulent savoir comment entretenir des missiles de portée intermédiaire seront satisfaits.

P. M.